

Université de Ségou : Le ministre Keita fonde beaucoup d'espoirs sur cette université

MALI

735

www.malikile.com

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 24 NOVEMBRE 2020

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



**L'exécution du top
commandeur N° 2 d'Al Qaeda
Une menace mondiale**



**Haut Conseil des Maliens de l'Extérieurs :
Le temps de la disgrâce pour Habib Sylla ?**



**Mise en place du CNT : À la recherche d'un
terrain d'entente**



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP

Une Brèves	L'exécution du top commandeur N° 2 d'Al Qaeda : Une menace mondiale	P.4
	Vers une coalition avec Mimi Touré et Me Moussa Diop : Moustapha Diakhaté dément et esquisse une autre voie	P.9
	Ministre espagnole des Affaires étrangères : « Quiconque emprunte les routes illégales devra retourner dans son pays »	P.9
	Mali : Nomination du Pr Clément Dembélé par le Réseau Initiative Afrique pour le Développement	P.9
	Mauritanie : Décès de l'ancien président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi à l'âge de 82 ans	P.10
	Intervention internationale au Mali : Les Pays-Bas vont dépêcher un C-130 au Mali	P.10
	Sénégal : Macky annonce la nomination imminente de Malick GACKOU	P.10
	Déclaration du PARENA sur la transition : Conjurer les risques d'impasse	P.11
Actualité	Pèlerinage catholique 2020 : Besoin pressant d'un Mali nouveau	P.16
	Décès du Président Amadou Toumani Touré : L'hommage de Katherine et Bassary Touré	P.17
	Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur : Le temps de la disgrâce pour Habib Sylla ?	P.18
	Université de Ségou : Le ministre Keita fonde beaucoup d'espoirs sur cette université	P.20
Politique	Programme Construire le Mali : Des jeunes outillés pour contribuer au développement local	P.21
	Mise en place du CNT : À la recherche d'un terrain d'entente	P.22
Culture & société	Scientifique allemand : Le coronavirus n'est pas transmis par le toucher et la poignée de main et ne vit pas sur les surfaces	P.25
International	Coronavirus et pandémie de covid-19 : « Le coronavirus s'est perdu dans la liste des malheurs de l'Afrique »	P.26
	Barack O Obama : La discrète part de l'Afrique dans les mémoires d'Obama	P.28
	Déboires judiciaires pour le pyromane du Sahel : Nicolas Sarkozy, "un délinquant chevronné" ?	P.30
Sport	CAF : Le président Ahmad Ahmad suspendu cinq ans par la FIFA	P.32

P.9



P.17



P.21



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



L'exécution du top commandeur N° 2 d'Al Qaeda : **Une menace mondiale**

L'assassinat a eu lieu le 7 août 2020 à Téhéran. Mais, c'est seulement le 14 de ce mois qu'elle a été révélée. Pourquoi maintenant ?

Tout ce qui se passe au Moyen-Orient affecte la planète terre. Si cette zone de naissance des trois religions révélées s'enrhume, le monde tousse. Cela arrive régulièrement. Le dernier cas en date est la révélation de l'assassinat du top commandeur N°2 d'Al Qaeda. L'organisation responsable de l'attaque des tours jumelles aux USA, un 11 septembre 2001.

Al Qaeda, fondé par Oussama Ben Laden aux débuts des années 90 après son bannissement et sa déchéance de la nationalité saoudienne, est dans la tourmente. Après la mort de son fondateur, le groupe qui a versé le sang de milliers d'africains et de ressortissants de toutes nationalités pour tuer une poignée d'occidentaux, s'est scindés en deux branches. Ainsi est né l'État islamique. Et il a fait encore plus dans la violence.

Les deux ont exactement le même objectif :

convertir le monde entier au « sunnisme » ; y compris les autres musulmans considérés comme des « Mounaafigs ». Le Jihad dans un pays à 96% musulmans comme le Mali s'explique ainsi. Si bien que le seul objet de négociation possible est la soumission à eux. Lyad Ag GALY ne dit pas autre chose : se soumettre ou périr.

Un parent lointain et beau-père du fils de Ben Laden

Mais, revenons au cœur de notre sujet.

Al Qaeda est dans une crise de leadership Aymane ZAWAHIRI (égyptien), beau-frère et successeur de Ben Laden est donné tué lui aussi. La mort du grand stratège, intrépide préparateur d'attentats et successeur naturel de ZAWAHIRI est donc un drame pour le groupe. Abdallah Ahmed Abdallah, (nom de code Abou

Mahammad Al-Masri), aurait été tué au volant de sa voiture à Téhéran (Iran), le 7 août 2020 dans la journée, en pleine rue et dans le quartier des Pasdaran, les gardiens de la révolution qui constituent un corps d'élite mieux équipé que l'armée régulière. Il avait été détenu en Iran depuis 2003. Mais, y vivait libre depuis 2015.

Les américains et les israéliens ne commentent pas, et les iraniens nient

L'exécution aurait été faite par deux hommes en moto. Al-Masri et sa fille Maryam (27 ans) veuve du fils de Ben Laden, Hamza, seraient morts sur le coup. Le mariage de Maryam avait eu lieu à Téhéran en 2005. Hamza a été tué avec son père.



Les deux motards ont disparu sans laisser de trace. Cette exécution audacieuse est la marque des services secrets israéliens, Mossad en tête, ont vite conclu les experts. En ajoutant que les renseignements ont été fournis par le FBI américain et le travail fait par les israéliens.

Une consœur du Journal des étudiants d'Iran, financé par les Mollahs, a toutefois nié que son pays héberge un seul membre d'Al Qaeda. Cela se comprend : le régime iranien est Chiite et Al Qaeda « Sunnite ». Ces deux branches de l'islam resteront en guerre jusqu'à la fin des temps ou l'anéantissement total de l'une d'elles. Car, comme dit Frédéric DARD, le plus important en guerre, c'est l'ennemi. Sans ennemi, pas de guerre possible.

L'Iran gêné dans les entourures

En effet, il serait gênant et contradictoire que l'Iran puisse héberger des membres d'Al Qaeda à fortiori des dirigeants. Aussi, les autorités iraniennes ont nié. Elles admettent que c'est un certain Abou Daoud, un professeur d'histoire libanais lié au Hezbollah chiite, qui a été tué.

« Tous parlent du même homme », conclut Ellen NAKASHIMA, avec Steve HENDRIX et

Missy RYAN pour le New York Times, le premier journal ayant divulgué le secret le samedi 14 novembre dernier. Il fut suivi par un reportage de CNN et tous les autres ont suivi. Le monde est depuis en ébullition.

À propos de l'Iran, les observateurs n'ont pas écarté l'hypothèse « l'ennemi de mon ennemi est mon ami » pour expliquer le fait évident nié par les iraniens. Les USA étant déclarés Grand Satan par l'Iran et Al Masri ayant tué beaucoup d'américains dans des attaques massivement meurtrières, le grand insoumis qu'est l'Iran aurait l'habitude d'utiliser les ter-

roristes « sunnites » contre les américains. Le 7 août 2020, c'est le lendemain de l'explosion mémorable du Port de Beyrouth, et surtout l'anniversaire des attaques contre les ambassades américaines sur une terre africaine. Un double attentat qui a fait plus de 200 morts, dont une petite poignée d'américains.

Pourquoi seulement maintenant ?

Al Masri était le principal cerveau organisateur de ces deux attaques, comme d'ailleurs celui de l'attaque des avions de ligne contre les tours jumelles du World Trade center. C'est aussi lui qui a formé les terroristes somaliens contre les américains, si bien que ces derniers ont mis sa tête à prix (photo). Il était depuis fortement recherché, y compris par les chasseurs de primes.

La question qui reste est : pourquoi révéler son assassinat maintenant ? Les observateurs avisés sont unanimes pour dire qu'il s'agit d'un message crypté pour le nouveau président américain Joe BIDEN pour ne pas s'approcher de l'Iran. Le New York Times qui a fait une campagne soutenue pour BIDEN a voulu avertir son président élu à la suite des israéliens qui ont fourni l'information au Times.

Le président BIDEN risque donc d'avoir des problèmes au sein même de son propre parti à l'heure actuelle où l'Iran est décidé à rayer Israël de la carte. Autant dire que cette affaire risque d'induire des conséquences en poupée russe.

■ Amadou TALL



Figaro du Mali

Avis de Disparition : Mr Togo
 Il a quitté son bureau de travail depuis 10h et jusque là, nous sommes sans nouvelles de lui. Il est complètement sur répondeur, nous sommes très inquiet. On ne sait pas si c'est un accident ou tout autres choses. Prière de nous Contacter sur ce numéro en cas de nouvelles 63926869 / Bakary fane



Des veuves et des orphelins dans une vie infernale, des soldats qui crient au détournement de leurs primes avec des hommes fictifs au front. Des logements indécents aux hommes qui se battent au quotidien. Le constat est alarmant. La refondation est urgente avec les nouvelles autorités



RFI Afrique



En Centrafrique, l'échéance électorale arrive à grands pas. Et si sur le terrain tous les acteurs s'activent pour l'organisation des élections présidentielles et législatives, la société civile, elle, se prépare aussi à travers des formations comme celles de la Minusca. Elle souhaite être prête à jouer son rôle, dans ce deuxième scrutin depuis la crise de 2013.



Cette semaine, Denise Epoté présente l'Algérienne Myriam Fournier Kacimi, qui souhaite éclairer l'Afrique grâce à l'énergie solaire, mais aussi la Mauricienne Salonee Cunthen Ujoodha, qui promeut une technique pour dépister le cancer du sein.



Lors d'une scène de ménage, au détour d'une engueulade, parfois même pour un rien, il est courant qu'un des partenaires commette la maladresse suprême : ressortir des vieux dossiers...



RFI



L'information n'a pas été confirmée par les intéressés, mais cette première visite d'un Premier ministre israélien en Arabie saoudite est évoquée par plusieurs sources officielles



À Thiaroye, en banlieue de Dakar, des pêcheurs sont revenus de leur sortie en mer, cette semaine, avec des pustules et boutons sur la peau. Les causes ne sont pas encore connues, mais la piste de la pollution est principalement avancée.



FRANCE 24

Cette annonce est de celles qui viennent de redonner au monde une lueur d'espoir en pleine pandémie de Covid-19 : Moderna a mis au point un vaccin dont l'efficacité annoncée est de 94,5 %.

Noubar Afeyan, co-fondateur et président de ce laboratoire américain a accordé un entretien exclusif à France 24. Il espère que "tous ceux qui veulent être vaccinés puissent l'être au cours de l'année prochaine".



Bacary Camara

Dr Boubou Cissé, ancien premier ministre Dans la gestion politique des affaires de la république, on ne sort pas à chaque instant, les calculettes, surtout lorsqu'on a en face de soi des gens



qui n'ont souvent qu'un seul slogan à la bouche : « le ventre d'abord la patrie ensuite ». Quoi de plus normal dans une nation qui ne reconnaît pas toujours ses « meilleurs fils » ou la récompense du mérite est devenue une simple vue de l'esprit.

Nous ne renierons pas ici nos anciennes critiques jugées parfois trop rugueuses, contre l'ex-premier ministre Dr Boubou Cissé, qui a eu le malheur d'attiser en permanence la colère noire de beaucoup de maliens d'ici et d'ailleurs, à travers la rigidité implacable de gestion des fonds publics, que nous appelons pudiquement foroba fen(en linké).

La faute du Dr Boubou Cissé est la virginité politique(presque) assumée par ce « mandarin » peu familier des « rites et rituels » de la politique politicienne. Un sinistre constat : depuis le big bang démocratique de Mars 91, le monde politique malien est perverti, par les jeux troubles des « trublions ». Il est en perpétuel mouvement, mais pas forcément pour le meilleur.

La première grosse faille de sa lourde mission débutée sous un bon climat de détente politique(signature d'un accord de gouvernance politique avec plusieurs partis politiques) fut de toute évidence la concentration inédite (un nouveau cas d'école politique à la sauce IBK) entre les mains d'un seul homme fut-il un « premier de la classe » du ministère très régalien du ministère de l'économie et des finances, dont la gestion requiert une technocratie de haut niveau et le département de la primature hautement politique ou la gestion des affaires de la nation ne s'accommode pas toujours avec des calculs d'apothicaire.

Dr Boubou Cissé : un bon présidentiable ou un incontournable faiseur de rois ? Il y'a effectivement les vrais présidentiables, comme Soumi champion(deux fois finalistes contre IBK), Modibo Sidibé, Soumeylou Boubeye Maiga, Aliou Boubacar Diallo et d'authentiques faiseurs de rois. Si l'ex-premier Boubou Cissé était candidat (ce qu'il n'a jamais dit à personne),il pourrait bien être avec la bénédiction d'un grand parti comme l'Adéma(une candidature externe au parti fait aujourd'hui débat)atteindre rapidement les sommets de la gloire. Mais dans le contexte sociopolitique actuel et le caractère purement « apolitique » de Boubou Cissé, ce projet présidentiel apparaîtrait à bien des égards comme une belle aventure romanesque.

B.CAMARA/Le Phénix



Ibou SY

Plus populaire que jamais, la chancelière Angela Merkel fête dimanche sa quinzième année à la tête de l'Allemagne. Sa bonne gestion de la crise sanitaire lui vaut une popularité que bien des dirigeants lui envient.



Energie TV

Le directeur de la douane, Mahamet Doucara, se frotte les mains.

Il a engrangé en octobre 54 milliards de FCFA contre une prévision de 50 milliards. En septembre, il avait déjà atteint des recettes de 441 milliards et compte bien réaliser les prévisions de l'année 2020, soit 576 milliards de FCFA.



Koulouba | 19 novembre 2020 | Actualité

« L'UA s'engage à soutenir fortement cette Transition pour qu'elle arrive à bon port », promet Moussa Faki MAHAMAT, reçu ce jeudi par le Président. La diplomatie s'accroît autour de la Transition malienne. Après la tournée ouest africaine du Chef de l'Etat, SEM Bah N'DAW, le balai diplomatique continue à Koulouba. Il a ainsi reçu, ce jeudi 19 novembre, le Président de la Commission de l'Union Africaine (UA), SEM Moussa Faki MAHAMAT, en visite de solidarité de 48 heures pour des consultations officielles avec les autorités maliennes. Pour la circonstance, M. MAHAMAT était accompagné d'une délégation composée notamment de l'Ambassadeur Smaïl CHERGUI, Commissaire Paix et Sécurité et de son Directeur de Cabinet, Ambassadeur Abdoulaye DIOP, Ancien Ministre des Affaires étrangères du Mali. Selon le Diplomate africain, cette mission a pour but d'écouter les acteurs maliens et de s'informer sur la situation du pays, mais également, de voir les attentes du Mali envers l'UA. « Le Mali est dans une phase de Transition donc des moments difficiles. Il a besoin du soutien de tous ses partenaires. Il a besoin du soutien de la région et du continent » a-t-il indiqué.

L'ancien Ministre tchadien des Affaires étrangères a souligné qu'il y a une nécessité impérieuse que l'ensemble des acteurs puissent regarder les intérêts supérieurs du Mali et procéder à une Transition

apaisée pour permettre à ce pays de faire face à la fois aux défis sécuritaire et aux urgences économique, sanitaire et humanitaire. Selon lui, il est aussi important de procéder aux réformes attendues et à terme organiser des élections pour que le Peuple du Mali choisisse ses dirigeants.

Il a également affirmé avoir rencontré la plupart des acteurs politiques auxquels il a transmis constamment le même message : celui de privilégier les intérêts du Mali, le dialogue, mais aussi et surtout, de travailler dans un cadre consensuel afin de se donner le maximum de chance



Gouvernement du Mali



Son Excellence Monsieur Bah N'DAW, Président de la Transition, Chef de l'État, a reçu en audience ce vendredi 20 novembre 2020, M. Clem NAYLOR, Envoyé Spécial du Royaume-Uni de Grande-Bretagne pour le Sahel venu témoigner la consolidation de leur partenariat avec notre pays. A sa sortie d'audience, l'hôte de la Présidence, s'est dit très touché par la promptitude du Président de la Transition, SEM Bah N'DAW, Chef de l'État à le recevoir pour cette visite. "Nous avons échangé autour du processus de Transition", a-t-il déclaré avant d'indiquer la constance de leur engagement et la poursuite de leurs actions.

Le Royaume-Uni, dira l'Envoyé Spécial, joue un rôle dans le domaine diplomatique et sécuritaire. C'est dans cette dynamique qu'il donne la primeur du déploiement de trois cents militaires *britanniques* à la MINUSMA avant la fin de l'année pour assurer la stabilité du Mali. Avec le Comité de Suivi de l'Accord pour la Paix (CSA), "nous développons déjà notre partenariat pour aussi accompagner le processus de paix", a-t-il conclu.



Vers une coalition avec Mimi Touré et Me Moussa Diop : Moustapha Diakhaté dément et esquive une autre voie



Moustapha Diakhaté, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a été, ce samedi, l'invité du Grand Oral. Sur les ondes de la 97.5 Rewmi FM. Interpellé sur une coalition qu'il tisse avec Mimi Touré et Me Moussa Diop, l'homme dément catégoriquement tout rapprochement avec ces derniers... « Le journal qui a mis ce truc-là, vraiment il a menti. On ne sait pas vu et on ne s'est pas parlé depuis plus de 2 ans. Que ça soit Mimi ou Moussa Diop. Je ne suis ni de près ni de loin dans une alliance avec ces deux », a-t-il assuré.

« Moi je travaille sur quelque chose de plus grand, de plus utile pour notre pays. Autrement dit, je pense que le Sénégal perdrait beaucoup en confiant encore le pays à des mécontents. Le regroupement utile pour notre pays c'est un regroupement qui part des assises nationales et dont l'objectif et dont le projet c'est la mise en œuvre des sociétés nationales », a-t-il ajouté. Sur ces personnes, il lève un coin du voile disant que ce sont les acteurs de l'alternance qui étaient dans le pouvoir. « C'est les Abdoul Mbaye, Thierno Alassane, Thierno Bocoum, Dr Babacar Diop etc. Je crois qu'aujourd'hui, il est nécessaire d'avoir un grand rassemblement. De mon point de vue ce rassemblement ne doit pas être un rassemblement d'anti Macky Sall. Ça doit être un rassemblement pour la mise en œuvre des assises nationales ».

Mali : Nomination du Pr Clément Dembélé par le Réseau Initiative Afrique pour le Développement

Suite à l'assemblée générale annuelle, les différentes délégations des pays membres ont décidé à l'unanimité de désigner le Professeur Clément Dembélé comme représentant du Réseau « Initiative Afrique » au Mali. C'était sous la direction de M. Pascal Peroux, Secrétaire Exécutif de Initiative Afrique.

Cette nomination vient à la suite de ses nombreuses activités exprimant son engagement militantiste et patriotique. Intellectuel de référence à nos jours, Pr. Clément DEMBÉLÉ est présent partout pour défendre la cause des peuples pour la justice, la transparence et la bonne gouvernance en Afrique et particulièrement au Mali. C'est par ce dévouement et son sens de rassemblement que le Réseau « INITIATIVE AFRIQUE » regroupant une vingtaine de pays a décidé de le choisir comme ambassadeur au Mali pour le développement économique, politique et social pour la paix et la cohésion sociale. Cette nomination

Ministre espagnole des Affaires étrangères : « Quiconque emprunte les routes illégales devra retourner dans son pays »



Adéfaut de stopper le flux migratoire, l'Espagne est décidée à l'amoinrir en passant par les pays d'origine des migrants. En visite au Sénégal, son ministre des Affaires étrangères, Arancha González Laya, a haussé le ton. Selon elle, tous les migrants irréguliers seront rapatriés.

Arancha González Laya renseigne que l'Espagne et le Sénégal travaillent pour que « les immigrés clandestins arrivés en Espagne de nationalité sénégalaise soient renvoyés dans leur pays. Nous le ferons conformément aux règles, conventions et accords que le Sénégal a avec l'Espagne », assure-t-elle. « Quiconque emprunte les routes illégales devra retourner dans son pays... », martèle-t-elle.

Seulement, ajoute la cheffe de la diplomatie espagnole, ceux qui veulent emprunter les routes légales » seront la bienvenue en Espagne. « Les portes de l'Espagne seront ouvertes aux Sénégalais qui souhaitent émigrer en Espagne de manière légale et ordonnée », soutient A. G. Laya.



sera officiellement publiée à Dakar en février 2020. Connu pour son infatigable combat dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, le Pr Clément Dembélé, majestueux universitaire aguerri vient d'être primé pour une première fois sur ses notes d'espoir et sa vision de la « Révolution des Consciences », car selon lui : la vérité est la seule réforme qui vaut la peine.

Une fierté internationale, le Pr. Clément DEMBÉLÉ mérite des encouragements pour une bonne suite, aussi pour le développement du Mali et de l'Afrique tout entière.

Aïssétou Cissé

Mauritanie : Décès de l'ancien président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi à l'âge de 82 ans



Mauritanie : Décès de l'ancien président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi à l'âge de 82 ans. Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi, ancien président mauritanien, s'est éteint dans la soirée du dimanche dernier à Nouakchott, suite à un malaise cardiaque. Il a dirigé la Mauritanie pendant seulement 15 mois avant d'être renversé par un coup d'État en 2008. L'ancien président de la Mauritanie, Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi (photo), est décédé dans la soirée du dimanche 22 novembre 2020 dans une clinique privée de la capitale Nouakchott où il était interné suite à un malaise cardiaque. Agé de 82 ans, l'ex-dirigeant avait subi dernièrement une opération de cathéter en Turquie. Il était rentré en Mauritanie, il y a deux semaines, selon les médias locaux. Homme d'État ayant occupé plusieurs postes de ministre (Economie, Hydraulique et Energie, Pêche et Affaires maritimes), Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi a été élu président en 2007. Après seulement 15 mois de pouvoir, il a été renversé le 6 août 2008 par un coup d'État militaire mené par le général Mohamed Ould Abdel Aziz. Trois jours de deuil national ont été décrétés par les autorités mauritaniennes suite à ce décès.

Sénégal : Macky annonce la nomination imminente de Malick GACKOU



Malgré la réticence exprimée par nombre de ses partisans, le leader du Grand Parti (GP) va rejoindre la mouvance présidentielle. C'est le leader de l'APR lui-même qui l'a annoncé lors du Secrétariat exécutif national (SEN) de l'APR qui s'est réuni vendredi dernier. Selon le Quotidien, Macky SALL a informé ses camarades de

Intervention internationale au Mali : Les Pays-Bas vont dépêcher un C-130 au Mali



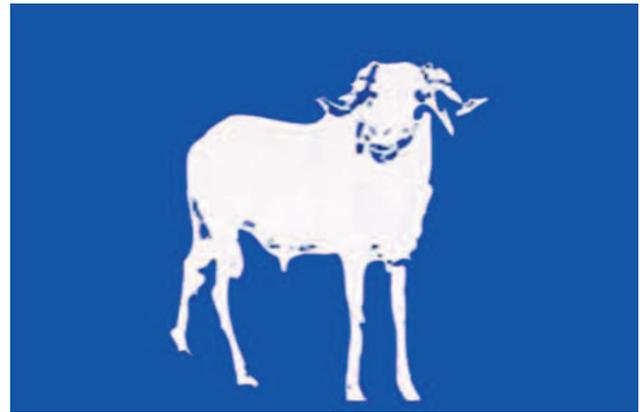
Le gouvernement néerlandais a donné son feu vert à l'engagement d'un avion de transport l'an prochain au sein de la Mission de l'Onu au Mali et à l'envoi de quelque 150 militaires au Kurdistan irakien pour protéger l'aéroport international d'Erbil, la capitale de cette région autonome du nord de l'Irak. Cette décision a été prise lors du conseil des ministres hebdomadaire qui s'est tenu vendredi à La Haye et annoncée par le ministre des Affaires étrangères, Stef Blok. Cet avion de transport militaire devrait rejoindre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) en novembre 2021 pour une durée de six mois. Il sera mis en œuvre par "de 70 à 130 militaires" qui seront basés à l'aéroport international de Bamako, dans le camp international géré par la Norvège. Depuis 2006, le Danemark, le Portugal, la Belgique et la Suède se relaient pour fournir un avion de transport C-130 Hercules à la Minusma. Les Pays-Bas comptent s'inscrire dans ce schéma de rotation, selon le gouvernement. L'armée néerlandaise avait déjà participé à la mission onusienne entre 2014 et 2019, avec un détachement chargé de collecter des renseignements au profit des Casques bleus. Les Pays-Bas prendront d'autre part la tête de la mission chargée, dans le cadre de la coalition internationale dirigée par les Etats-Unis contre le groupe djihadiste Etat islamique (EI), de protéger l'aéroport international d'Erbil, la capitale de la région autonome du Kurdistan irakien. Cette mission devrait mobiliser quelque 150 militaires néerlandais, selon M. Blok. Elle devrait débuter "au plus tôt" le mois prochain et durer jusque fin 2021. L'armée néerlandaise a durant des années assuré la formation de peshmergas (des combattants kurdes) et des commandos irakiens engagés dans la lutte contre l'EI (ou Daech, selon son acronyme arabe), militairement défait en Irak et en Syrie. M. Blok n'a pas été en mesure de préciser l'impact sur les opérations néerlandaises de la décision du Pentagone de réduire de 500 hommes la présence militaire américaine en Irak pour n'y laisser que 2.500 soldats d'ici le 15 janvier prochain. (Belga)

Source : Niarela

son intention d'élargir sa majorité à Malick GACKOU qui va rejoindre le Palais. Le chef de l'Etat n'a pas précisé le poste qu'il réserve à son futur allié, mais il serait surprenant de voir l'ancien numéro deux de l'AFP à la tête d'une direction. Malick GACKOU serait donc parti pour être nommé ministre d'Etat.

Déclaration du PARENA sur la transition : Conjurer les risques d'impasse

Le Parti pour la renaissance nationale invite les autorités militaires et civiles en charge de la période transitoire à : surseoir au processus de mise en place du Conseil national de transition (CNT) jusqu'à l'atteinte d'un consensus le plus large possible; même en cas d'un consensus, ne pas faire présider le CNT, organe législatif de la transition, par un membre des Forces armées et de sécurité; ouvrir, sans délai, des consultations sur les véritables enjeux de la Transition que sont: les réformes politiques et institutionnelles; le processus de stabilisation et de réunification du pays; la lutte contre l'impunité; la tenue du référendum, des élections locales, régionales, législatives et de la présidentielle. Ces consultations sont devenues nécessaires, voire indispensables au regard de l'impression générale de flottement qui caractérise les premiers pas de la période transitoire, une période cruciale dans l'évolution politique et sociale du Mali. Elles doivent être ouvertes, impérativement, dans l'humilité et la tolérance, à toutes les forces vives



du pays, sans exclusion et sans prétention des uns et des autres. La période transitoire doit être un moment d'union et de rassemblement national pour sauver notre pays et poser les jalons de son relèvement et de sa renaissance.

Bamako, le 18 novembre 2020.

P/ Le Comité Directeur, le 1er Vice-président Maître Amidou Diabaté, Commandeur de l'Ordre National du Mali.

SAMA
transfert d'argent

Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À
40%
SUR VOS FRAIS DE
TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money

OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAHO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

Pèlerinage catholique 2020 : Besoin pressant d'un Mali nouveau



Venus des quatre coins du Mali, certains à pied sur 185 km, les fidèles chrétiens ont afflué vers Kita, pour le 49^e pèlerinage national de la communauté catholique de notre pays. C'était dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 novembre 2020, à la faveur de la veillée sur la Colline mariale, après une procession sur environ 3 km, en présence du ministre des Affaires religieuses et du Culte, le Dr Mahamadou KONE, et du Cardinal Jean ZERBO.

« Avec Marie, tous debout pour un Mali réconcilié », tel est le thème qui a meublé cette veillée religieuse, décliné en ballet thématique qui a été magistralement exécuté par le Diocèse de Sikasso grâce à une chorégraphie riche en couleurs et en gestuels.

Plusieurs sous-thèmes y ont été abordés de long en large, à travers différentes scènes : la crise sécuritaire et ses conséquences sur le tissu social aujourd'hui en lambeaux ; la vanité du libertinage et de la fausse sécurité ; la corruption et la recherche du gain facile ; les trahisons et les assassinats politiques ; l'incivisme et le corporatisme ; la crainte de Dieu en régression ; le chacun pour soi et Dieu pour personne ; etc.

A croire que tout le monde s'active à dépecer le pays et que chacun travaille à sa décrépitude, sans se soucier ni du passé, ni du présent, encore moins du futur.

Tous spectateurs, acteurs ou coupables de cette situation peu enviable pour notre pays et préjudiciable à tout un chacun ?

En tout cas, tous concernés et interpellés : jeunes et vieux, femmes et hommes, leaders religieux et communautaires, hommes politiques comme simples citoyens, etc.

Toutefois, l'espoir est permis parce que le Mali « peut tanguer, mais ne chavirera point ».

La solution par la refondation

La refondation à tous les échelons, tous secteurs et catégories confondus, est le passage obligé pour ce faire, à commencer par le reformatage de la personne en famille d'abord, en restaurant les valeurs sociétales et religieuses, dans une synergie d'actions : la femme parce que pilier central de la société (famille) et soutien inconditionnel de la religion ; la jeunesse studieuse, travailleuse et patriotique, porteuse d'avenir parce que tournant le dos aux vices ; les chefs coutumiers

et les personnes âgées pour leur probité et leurs expériences de la vie ; les responsables politiques, invités à plus de droiture, de justice sociale et de solidarité envers les couches les plus vulnérables, en songeant à la postérité ; les leaders religieux, parce que guides spirituels, pour contribuer à restaurer la confiance et la fraternité, à recoudre le tissu social, tout en renforçant la foi et le dialogue interreligieux.

Autant dire que les lendemains peuvent être enchanteurs avec la promotion de ces valeurs de solidarité, de justice, de droiture, de cohésion et de respect des aînés, sans oublier la protection de l'environnement.

Mais, le salut de tous et de chacun, lui, reste subordonné au retour au Seigneur, en mettant la foi et la crainte de Dieu au cœur de nos vies et au centre de nos actions de tous les jours.

« Dieu est effectivement au début, au milieu et à la fin de toute chose », a conforté le ministre Mahamadou KONE.

Et tout ce qui se fait sans Dieu, a-t-il renchéri, « est voué à l'échec ».

Car, a justifié le Dr KONÉ, « toutes les religions ouvrent pour la paix et la convivialité ».

« Or, sans paix, il n'y a pas de développement », a davantage argumenté le Dr KONÉ, saluant cette veillée comme « un moment de communion et de sacrifice qui incite à la paix et à la cohésion entre tous les fils de notre pays : le Mali ».

Par ailleurs, a noté le ministre KONÉ, « les sujets évoqués par le ballet thématique sont pleins d'enseignements et ont touché à tous les maux de notre société », tout en préconisant des pistes de solutions, entre autres : la paix, la cohésion sociale, la solidarité, la justice, la droiture, la foi en Dieu et la confiance en soi, le travail, le patriotisme, la discipline. A la fin de ce ballet thématique, c'était le clou de la veillée elle-même : la messe de minuit, dite par Mgr Jean Baptiste TIAMA, évêque de Mopti et administrateur apostolique de Sikasso.

Après avoir souligné la pertinence et l'actualité dudit ballet, il a fait des prières et des bénédictions pour un « Mali réconcilié et en paix », en exhortant chacun à faire de même et à jouer sa partition pour la refondation de nos familles et de notre Nation afin qu'émerge un citoyen nouveau pour un nouveau Mali.

Source : CCOM/MARC

Décès du Président Amadou Toumani Touré : L'hommage de Katherine et Bassary Touré

C'est avec un profond émoi et une vive douleur que nous avons appris la triste nouvelle du décès de notre regretté Président Amadou Toumani Touré. Une perte cruelle pour le Mali, pour l'Afrique, pour le monde.

De l'homme, l'histoire retiendra ses qualités inestimables : sa simplicité et son humilité, sa gentillesse et son amabilité, sa courtoisie et sa cordialité, son attention pour tous et chacun. Le Président Touré connaissait le peuple du Mali, il connaissait le pays profond.

Avec son épouse Lobo, Il a œuvré sans relâche pour améliorer les conditions de vie des Maliens en particulier des plus déshérités. Son bilan, au cours de sa présidence, est remarquable avec entre autres : la construction de logements sociaux, l'instauration d'une couverture médicale universelle, l'électrification des zones rurales, l'extension des infrastructures et du réseau routiers, la création d'un hôpital national et de centres de santé, la bonne tenue des programmes de développement socioéconomique convenus avec les partenaires techniques et financiers.

Le Président Touré a compris le rôle crucial

des femmes dans le développement et a pris des initiatives très appréciées pour leur promotion tels l'installation des plateformes multifonctionnelles dans les villages, l'appui aux groupements féminins ou encore la gratuité de la césarienne.

La jeunesse a constitué une de ses priorités avec des programmes spéciaux pour la formation professionnelle et l'emploi des jeunes. ATT s'est consacré à l'éducation avec la construction de nombreuses salles de classes et d'infrastructures scolaires parmi lesquelles l'Université du Mali, un campus sans pareil. Homme d'état, homme de paix et de justice, l'histoire retiendra la belle transition démocratique de 1991 qui reste une expérience exemplaire en termes de participation populaire, d'élections transparentes et démocratiques, de redressement économique, et surtout de passation du pouvoir des militaires aux civils.

L'histoire se souviendra du rôle remarquable joué par le Président Touré dans la résolution des conflits sur le continent africain, dans la lutte contre les pandémies, dans l'édification d'une Afrique moderne, unie et démocratique.

Avec le recul l'histoire mesurera les efforts déployés par le Président ATT dans la lutte contre le terrorisme, contre les trafics en tous genres, contre la désintégration de la sous-région ouest africaine... Elle comprendra l'impuissance d'un homme face à une internationalisation des enjeux.

Et surtout, l'histoire ne manquera pas d'évoquer l'amour d'un Président pour son peuple et l'amour d'un peuple pour son Président en témoigne cette magnifique devise "ATT, an bé sa in no fé". Elle se souviendra du retour triomphal et tant attendu après les trop longues années d'exil au Sénégal.

Cher Président,

Tu nous laisses dans un profond désarroi, dans un vide immense, dans une grande nostalgie. Nous avons perdu un parent, un frère, un mari...Tu nous manques déjà terriblement....

Le plus bel hommage que nous puissions te rendre aujourd'hui n'est-il pas de poursuivre le chemin tracé, de porter les valeurs humanistes qui étaient tiennes, de transmettre l'héritage aux jeunes générations, de les accompagner pour construire ce Mali de paix et de tolérance, de justice et d'équité qui t'a toujours animé...

Cher frère, cher mari. Nous ne t'oublierons pas.... Tu resteras à jamais parmi nous.

Que Dieu t'accueille dans son paradis éternel ! Que ton âme repose en paix ! Que la terre te soit légère !

Catherine et Bassary Touré



Haut Conseil des Maliens de l'Extérieurs : Le temps de la disgrâce pour Habib Sylla ?



Le président du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), Habib Sylla, est de plus en plus contesté au sein de cette organisation qu'il dirige depuis plus de 9 ans en violation, selon ses détracteurs, des textes qui la régissent. M. Almadane Ibrahima Touré, Secrétaire Exécutif National chargé de la Diaspora Intellectuelle Scientifique et Technique du Bureau Exécutif du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur et président du Conseil de Base du Sénégal, vient ainsi de verser son dossier dans cette polémique qui commence à troubler le sommeil de Habib Sylla.

« **J'ai décidé de parler, parce que je ne veux pas être tenu demain pour complice de quelque chose que ce soit** », ainsi s'exprimait-il ce week-end face aux hommes de médias, non pas sans faire savoir que le plus grand problème au sein du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur est lié au manque de communication. M. Almadane Ibrahima Touré s'est surtout appesanti sur trois points tournant autour de la vie du Haut Conseil des Ma-

liens de l'Extérieur depuis sa création : la polémique autour de la nationalité de son président, le mandat du bureau actuel, et enfin la participation des maliens de l'extérieur aux organes de la Transition.

Dans ses déclarations, il a ainsi émis des doutes sur la légitimité du Président Habib Sylla à diriger le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur. « **Au moment où le Mali se lance dans la refondation, il est tout à fait légitime et légal que les maliens de l'extérieur, qui contribuent au développement socio-économique, politique et culturel aient leur mot à dire à travers des représentants dûment mandatés et qui bénéficient de toute la légitimité de participer au débat. C'est dans cette optique que certains legalistes, après concertations avec les comités et cellules de base, ont décidé d'informer l'opinion nationale et internationale sur leur vision du HCME** ».

Il fera ainsi savoir que le HCME a été créé le

11 novembre 1991 à Bamako, avec pour mission de regrouper les maliens établis à l'extérieur dans les pays d'accueil pour favoriser leur implication dans le processus de développement économique, social et culturel du Mali, d'accueillir, orienter et aider à la réinsertion des migrants de retour au Mali, d'accompagner les actions des migrants dans le cadre du développement national. A ce titre, a-t-il indiqué, il est membre du Comité de suivi de la Politique Nationale de Migration (PONAM), et siège au Conseil d'administration du Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM), du programme TOKTEN, ainsi qu'au Comité de Pilotage de la Cellule Technique du Co-développement (CTC).

Une organisation qui a donc un rôle clé à jouer pour que les maliens de la diaspora ne restent pas là en simples spectaculaires face aux agissements d'un bureau qui ne jouit plus d'aucune légitimité. Aussi il s'interroge si le bureau de Habib Sylla est qualifié pour agir et décider du choix des maliens de la diaspora

pour sa participation aux organes de transition. En termes plus clairs, M. Touré invite les autorités de la transition à voir plus clair dans ce qui se passe pour ne pas se retrouver en face de contestations ou d'autres polémiques stériles autour des personnes désignées au nom du HCME.

Il faut rappeler que ce n'est pas la première fois que Habib Sylla se voit tirailé quant à la question de la légitimité de son bureau ou de sa légitimité à agir et à parler au nom des maliens basés à l'extérieur. Ainsi, avait-il profité du créneau à lui offert par l'ORTM, il y a quelques semaines, pour répondre à ceux qui lui reprochent d'avoir écarté le HCME de ses missions premières au profit des pouvoirs publics. **« Je dis qu'il faut savoir assumer. J'ai été élu par des bases, je suis d'une base. Ce que les gens ne savent pas, c'est qu'on ne rentre pas au HCME par infraction... »**, avait-il déclaré en guise de réponse. Avant de préciser que **« Chacun est libre de dire de ce qu'il pense, mais ce que les gens oublient, c'est que le HCME ne peut pas être une association d'opposition. Nous nous regroupons dans la diversité. Chacun, sur le plan politique, a sa vision. Au moment des élections, chacun choisit son camp »**. Pour ce qui concerne la représentation des Maliens de l'Extérieur à l'Assemblée Nationale, où il lui est également reproché de ne rien faire pour que cela soit une réalité, M. Sylla avait fait savoir qu'il y a des gens qui parlent mais qui ignorent en réa-



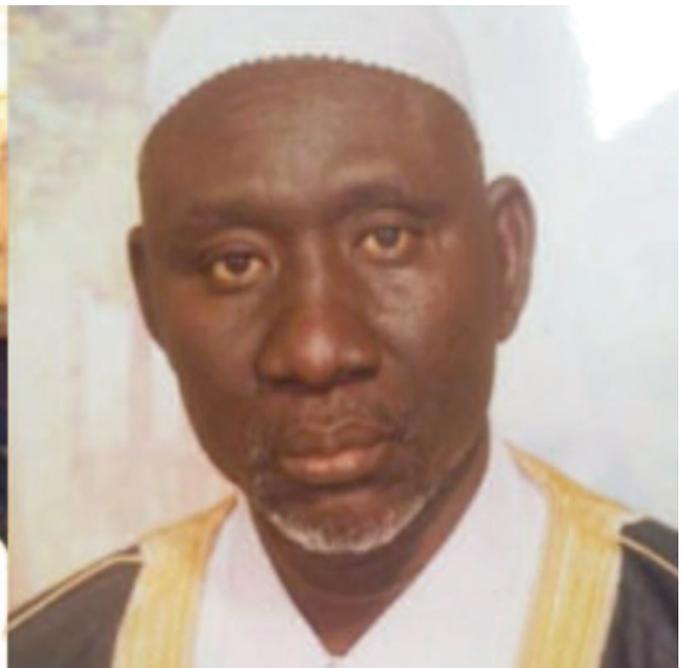
lité que le problème de l'Assemblée Nationale, est un problème constitutionnel.

« Lorsque le HCME est né en 1991, automatiquement on voulait avoir des représentants à l'Assemblée Nationale au-delà de nos représentants au Haut Conseil des Collectivités et au Conseil Économique, Social et Culturel. Pour le cas de l'Assemblée Nationale, à l'époque les constitutions n'avaient pas évolué dans les pays de résidence. Ce n'était pas la mauvaise volonté du gouvernement. Déjà dans les deux autres institutions, nous sommes représentés. Alors, la situation a évolué dans l'ensemble des pays maintenant, et

certains pays ont déjà leurs députés à l'extérieur. Mais il se trouve que du côté du Mali, il faut qu'on revoie la constitution. Et tous les régimes précédents l'ont essayé sans succès. Et il faut que ce problème soit réglé pour nous insérer dans la constitution ».

Ces réponses semblent ne pas avoir donné des arguments aux frondeurs qui persistent et signent. Sur quoi tout cela va donc déboucher ? Attendons pour voir !

■ Yama DIALLO



Université de Ségou : Le ministre Keita fonde beaucoup d'espoirs sur cette université

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Pr Amadou Keïta, a effectué, le samedi 21 novembre 2020, une visite sur le campus de l'université de Ségou. Il s'agissait pour lui, de s'imprégner des conditions d'accueils et d'hébergement des étudiants. Il a profité de cette occasion pour faire le tour d'horizon complet sur les problèmes et les réalisations de cette jeune université qui fait la fierté du pays.



Pour cette visite de terrain, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Pr Amadou Keita était accompagné de certains membres de son cabinet et de nombreux responsables de structures universitaires. Le recteur de l'université a fait l'historique de son établissement, avec ses 24 filières de formation, ses ambitions, ses difficultés, ses installations et les perspectives. Dans une démarche méthodique, il a indiqué que son université jouera toute sa partition dans la formation des futurs cadres du pays. Aussi, a-t-il dit que l'Université de Ségou, pour ses ambitions, et son audace, joue aujourd'hui dans la cour des grands avec ses milliers d'étudiants qui proviennent des quatre coins du Mali.

C'est dans la salle de vidéoconférence de l'université de Ségou que les couleurs de la visite du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ont été lancées : en compagnie du gotha universitaire, le ministre Keita et le gouverneur de la région, Lassana Traoré, ont eu droit à une fine reproduction de l'état des lieux.

Prenant la parole, le ministre Keita, après avoir posé un diagnostic sans complaisance des difficultés liées à l'enseignement supérieur dans notre pays, a recensé un certain nombre de priorités, sur lesquelles les efforts doivent converger pour engranger des résultats probants.

En somme, il s'agit de renforcer la gouvernance de gestion, renforcer le contenu et la qualité de l'enseignement, améliorer les laboratoires de recherche et pacifier l'espace scolaire et universitaire par l'instauration du dialogue sérieux avec les partenaires sociaux et des mesures contre la violence universitaire.

« Nous pouvons mettre les meilleurs contenus en place, disposer des meilleures infrastructures dans nos campus, mais si nous ne parvenons pas à bannir la violence dans nos universités, nous ne parviendrons à aucun résultat tangible pour le futur », a-t-il indiqué. En outre, le ministre Keita, a insisté sur la responsabilité des uns et des autres pour le devenir de l'enseignement supérieur, confronté aux multiples défis de son développement, disant que ce qu'il a vu à Ségou augure de meil-

leurs lendemains pour la recherche universitaire.

La visite guidée des infrastructures universitaires a donné l'opportunité au ministre de l'enseignement et de la recherche scientifique et la délégation qui l'accompagne de s'imprégner de la réalité de l'université de Ségou.

Il a, aussi, visité les laboratoires, salles techniques, ateliers modernes et autres équipements administratifs. Il a également souligné l'apport du PADES pour l'amélioration des performances de la jeune université.

L'autre temps fort de cette visite du ministre à Ségou a été consacré à la rencontre avec les administrateurs résidents de l'université ; ceux-là mêmes qui constituent l'interface entre l'université et l'extérieur et qui interviennent aussi pour apaiser les tensions à l'interne. Ils ont salué l'engagement du ministre Amadou Keita en faveur du développement de l'enseignement supérieur, tout en stigmatisant l'intransigeance du comité local de l'AEEM.

■ Ibrahim Sanogo

Programme Construire le Mali : Des jeunes outillés pour contribuer au développement local

Le ministre des maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine, Alhamdou Ag Ilyene, a présidé, lundi 23 novembre 2020, la cérémonie des activités des incubateurs pour l'investissement productif et individuel de la diaspora malienne.



Le représentant du maire, Sékou Tall s'est dit très honoré pour la tenue de cette cérémonie dans sa commune. A ses dires, cette cérémonie revêt une importance capitale car il s'agit de construire le Mali. Ce dispositif d'accompagnement de la diaspora malienne doit être soutenu par les plus hautes autorités du pays. Il n'a pas manqué de souligner le rôle que les maliens établis à l'extérieur jouent dans le développement. Il a rassuré les partenaires qu'ils feront un bon usage des médicaments reçus dont le montant s'élève à la bagatelle de 30 millions de francs CFA. Dr Alou Barry, coordinateur de la cellule de codéveloppement dans un exposé, a dit que la cellule a été mise en place en 2010, à la suite d'un arbitrage de la primature. Le service a été rattaché au ministre des maliens de l'extérieur. La mission principale de la cellule est de coordonner toutes les activités de développement et de la migration. Le codéveloppement, c'est

la mobilisation des compétences techniques et financières de la diaspora. Il a indiqué que la cellule essaie de faire le développement local et le renforcement individuel. Pour lui, tous les critères ont été respectés pour la sélection des projets.

Dr Sabastien, de l'agence française de développement, a déclaré que le montant de cette phase est de 3 milliards FCFA. L'impact est la création d'emplois et de créer de la valeur ajoutée. Le défi actuel est de mettre un dispositif qui fonctionne normalement.

La représentante des bénéficiaires des porteurs de projets, Coumba Bagoyoko, a remercié l'ensemble des partenaires financiers et les incubateurs. Ce projet, a-t-elle dit, est porteur d'espoir pour plusieurs maliens qui ont accepté volontiers de contribuer au développement du Mali.

A l'entame de ses propos, le ministre des maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine,

Alhamdou Ag Ilyene a remercié l'Union européenne et l'agence Française de développement pour avoir financé cet important projet "appui aux investissements de la diaspora malienne dans les régions d'origine". Pour atteindre ces objectifs, trois composantes sont définies, à savoir : la stabilisation et le développement des zones d'origine ; l'appui aux investissements productifs individuels de la diaspora (AFD) et le renforcement de l'impact des investissements des migrants maliens sur le développement économique, ainsi que l'entrepreneuriat et l'emploi au Mali en particulier dans les zones rurales.

« Dans un partenariat dynamique avec l'agence Française de développement, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la cellule technique de codéveloppement a réalisé plusieurs projets sur le terrain (construction des écoles, des centres de santé, des aménagements agricoles, des châteaux d'eau, etc. Les collectivi-

tés territoriales et la diaspora ont été au cœur conformément à la vision participative et inclusive de tous les acteurs autour de cette initiative. Le résultat obtenu aujourd'hui est le fruit de multiples efforts déployés par l'ensemble des acteurs ; notamment, le département à travers la cellule technique de codéveloppement, l'Union Européenne, l'agence Française de développement et les incubateurs », a dit M. le ministre.

Une expérience à pérenniser

Par ailleurs, il a précisé que cette expérience des incubateurs vient combler un vide en matière de capitalisation des acquis et innover sur la situation des investisseurs productifs individuels de la diaspora malienne. Pour le ministre des maliens de l'étranger et l'intégration africaine, ce lancement a pour objectifs de planifier les activités prioritaires du deuxième domaine d'intervention de la CTC qui est l'appui à l'investissement productif individuel.

La présente initiative s'inscrit dans la mise en œuvre opérationnelle de l'axe 4 de la politique nationale de migration, intitulé « Renforcer les capacités des organisations de migrants et la société civile ».

Dans la nouvelle phase de la politique nationale de migration, nous ambitionnons le renforcement de l'intervention de la diaspora à travers la mise en place de mécanismes efficaces d'accompagnement technique et financier des migrants porteurs de projets d'investissement. **« Le ministère en charge des maliens de l'étranger fonde beaucoup d'espoirs sur les incubateurs pour l'accompagnement de 100 porteurs de projets d'investissement productifs individuels et j'engage la cellule technique de codéveloppement à un suivi très rigoureux de toutes les activités. Ainsi, je déclare officiellement le lancement des activités des incubateurs pour l'investissement productif et individuel dans le cadre du projet appui aux investissements de la diaspora malienne dans les régions »**, a-t-il conclu.

■ Ibrahim Sanogo

Mise en place du CNT : À la recherche d'un terrain d'entente

Une grande partie de la classe politique continue de camper sur son refus d'y siéger sur la base des règles édictées. Les autorités de la Transition insistent sur la nécessité de se tenir à équidistance entre les forces politiques. Mais le temps presse

Deux semaines après la signature par le chef de l'État, Bah N'Daw, du décret fixant les modalités de désignation des membres du Conseil national de Transition (CNT) et de celui fixant la clé de répartition, la mise en place de l'organe législatif de la transition se fait toujours attendre. Et pour cause, la quasi-totalité des principales forces politiques du pays refuse d'y siéger. Contactés hier en début d'après-midi, plusieurs responsables politiques ont fait savoir qu'ils n'ont pas encore changé d'avis.

Il s'agit en l'occurrence d'Oumar Ibrahima Touré de l'Alliance pour la République (APR), Abdoulaye Amadou Sy de la Coalition des forces patriotiques (Cofop), Amadou Aya d'Espérance Nouvelle-Jigiyi Kura» et Daouda Touré de l'Union pour la République et la démocratie (URD). Ces leaders politiques attestent que les partis et regroupements auxquels ils appartiennent n'ont pas encore été consultés par les autorités en vue d'échanger sur la mise en place du CNT.

La rencontre du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le lieutenant-colonel Abdoulaye Maïga, jeudi dernier, au Centre de formation des collectivités territoriales (CFCT), avec les responsables des partis politiques, n'a pu être mis à profit pour trouver un terrain d'entente. Le ministre Maïga était accompagné par ses collègues en charge de la Réconciliation nationale, le colonel-major Ismaël Wagué, de la Refondation de l'État, chargé des Relations avec les institutions, Mohamed Coulibaly.

Cette réunion constituait une prise de contact du ministre Abdoulaye Maïga avec la classe politique. L'occasion était donc bonne pour lui de réaffirmer sa disponibilité à ses interlocuteurs à animer régulièrement le Cadre de concertation nationale aussi bien dans sa formation politique que technique. Et d'exhorter

la classe politique à se mobiliser pour accompagner « le gouvernement sur les différents chantiers des réformes confiées à la Transition ».

« Au demeurant, les autorités de la transition veulent la conduire avec l'accompagnement de l'ensemble des forces vives de notre nation dans la neutralité et l'impartialité », a fait savoir le lieutenant-colonel Abdoulaye Maïga. ESPRIT CONSTRUCTIF- Dans le souci de la bonne organisation des élections générales dans notre pays, a révélé le ministre Maïga, il est envisagé la création au sein du département en charge de l'Administration territoriale et de la Décentralisation d'une Cellule d'appui au processus électoral. Cette cellule, a-t-il expliqué, pourra recevoir les contributions des différents intervenants dans le cadre du processus électoral au nom de l'inclusivité et de la transparence. Par ailleurs, il a invité ses interlocuteurs à réfléchir à la réduction des coûts de l'organisation des élections dans notre pays.

Au cours de cette rencontre, les préoccupations de la classe politique ont essentiellement porté sur le décret portant sur la clé de répartition des membres du Conseil national de la transition (CNT). En réponse, le ministre Maïga a promis de rapporter les soucis aux plus hautes autorités du pays.

De son côté, le ministre de la Réconciliation nationale a attiré l'attention sur le fait que notre pays est aujourd'hui menacé dans son existence en tant qu'État démocratique. Il a exhorté les hommes politiques à épauler les autorités de la Transition pour faire sortir le pays de la situation peu enviable qu'il traverse. « Je vous demande de nous mettre ensemble dans un esprit constructif », a soutenu le ministre Wagué qui n'a pas manqué de souligner le rôle vital des partis politiques dans la gestion du pays.



Pour sa part, son collègue en charge de la Refondation de l'État a relevé que la crise a révélé beaucoup de failles de notre système étatique. D'après Mohamed Coulibaly, « nous devrions travailler à corriger les exclusions qui ont amené la crise de l'État ». Pour lui, le cumul des injustices a fait que les Maliens ont fini par ne plus avoir confiance en leur État. « Il est important aujourd'hui que dans notre démarche, nous puissions travailler à redonner à l'État sa crédibilité, à redonner aux Maliens la confiance », a invité le ministre Coulibaly qui estime, par ailleurs, qu'il y a lieu de revoir les règles du jeu politique.

Les appels des membres du gouvernement n'ont pas permis de faire bouger les lignes. La classe politique continue de camper sur son refus de siéger au CNT sur la base des règles édictées par les décrets du président de la Transition. Les hommes politiques crient à la marginalisation, voire au mépris. De son côté, le gouvernement jure la main sur le cœur que la répartition des sièges au sein de l'organe législatif de la transition n'a obéi qu'au souci de rester à équidistance des forces politiques dont la vocation est la conquête du pouvoir. Si le souci majeur des deux parties était de travailler ensemble pour sortir le pays de cette

situation, elles devraient pouvoir arriver à un minimum de consensus. Il appartient à l'exécutif de travailler à ramener la classe politique dans la gestion de la transition. Ce n'est pas difficile de comprendre que les partis politiques entendent peser sur l'élaboration du nouveau législatif qui encadrera les prochaines joutes électorales. Il est tout aussi aisé de comprendre aussi que les dirigeants de la transition redoutent d'être taxés de favoritisme au profit d'une partie de la classe politique.

Bembablin DOUMBIA
Massa SIDIBÉ

malikile.com
La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Scientifique allemand : Le coronavirus n'est pas transmis par le toucher et la poignée de main et ne vit pas sur les surfaces

Le professeur Hendrik Strek, virologue spécialisé dans Corona, déclare dans une interview avec la chaîne allemande ZDF :

• Il y a beaucoup de désinformation rapportée dans les médias.

Covid 19 ne vit pas sur les toits.

Nous avons mené une enquête sur les poignées de porte pour les maisons avec plusieurs personnes infectées, et nous n'avons pas trouvé le virus.

Le virus n'est pas transmis par le toucher ou la poignée de main.

• Les chats sont totalement exempts de virus. Le virus est transmis de la personne infectée à l'antenne saine "exclusivement" par la toux et les éternuements ou en s'en rapprochant.

• Les procédures de mise en quarantaine des personnes ordinaires chez elles sont inutiles.

• La personne infectée ne doit être isolée qu'après un examen médical et de laboratoire.

Informations importantes des patients que Dieu a honorés et guéris du coronavirus!

Chaque jour qui passait à l'hôpital, nous recevions ce qui suit :

1. Vitamine C-1000
 2. Vitamine E (E)
 3. De 10 h à 23 h, installez-vous au soleil pendant 15 à 20 minutes.
 4. Un repas aux œufs.
 5. Obtenez un minimum de 7 à 8 heures de repos / sommeil
 6. Nous buvons 1,5 litre d'eau par jour
 7. Tous les repas doivent être chauds (pas froids).
- C'est tout ce que nous faisons à l'hôpital.

• Pour information, le pH du Coronavirus varie de 5,5 à 8,5

Par conséquent, tout ce que nous devons faire, pour éliminer le virus, est de consommer plus d'aliments alcalins au-dessus du niveau d'aci-

dité du virus. Tel que :

- * Vert citron - pH 9,9
- * Jaune citron - pH 8,2
- * Avocat - pH 15,6
- * Ail - pH 13,2
- * Mangue - pH 8,7
- * Mandarine - pH 8,5
- * Ananas - pH 12,7
- * Cresson - 22,7 pH
- * Orange - pH 9,2

Comment savez-vous que vous avez le virus Corona?

1. Démangeaisons de la gorge
2. Gorge sèche
3. Une toux sèche
4. Haute température
5. Essoufflement
6. Perte d'odeur ...

Et le citron à l'eau tiède élimine le virus à ses débuts avant d'atteindre les poumons ...



Coronavirus et pandémie de covid-19 : « Le coronavirus s'est perdu dans la liste des malheurs de l'Afrique »

L'économie africaine face au Covid-19 (9). Pour le chercheur Thierry Vircoulon, la pandémie n'a fait qu'amplifier des problèmes qui existaient déjà avant l'arrivée de la crise sanitaire.

Pour Thierry Vircoulon, chercheur associé au Centre Afrique subsaharienne de l'Institut français des relations internationales (IFRI), la pandémie de Covid-19 sur le continent n'a fait qu'amplifier des problèmes qui existaient déjà avant l'arrivée du virus. Les Etats africains, décrit-il, se sont retrouvés cantonnés à un rôle de gestionnaire de l'aide internationale, distribuée dans un contexte de compétition accrue entre Washington et Pékin. In fine, estime Thierry Vircoulon, cette crise a d'ores et déjà permis à la Chine de « conforter ses positions » en Afrique. La pandémie a-t-elle bousculé les équilibres politiques et économiques en Afrique ? Je ne pense pas. Même s'il faut prendre avec prudence les statistiques qui viennent du continent et éviter de comparer les pays qui dépistent massivement avec ceux qui ne dépistent pas ou peu, la crise sanitaire que l'on craignait n'a pas eu lieu. La structure démographique des pays africains a joué en leur faveur et la maladie s'est trouvée diluée dans les autres problèmes de santé qui touchent les populations. Il y a bien eu un choc économique avec l'arrêt des liaisons aériennes mais, passé l'onde de panique initiale, les pays se rouvrent.

Episode 1 Kenya : à Kibera, « nous ne sommes pas morts du Covid-19 mais nous risquons de mourir de famine »

En un sens, le Covid s'est perdu dans la liste des malheurs de l'Afrique. Sur le plan économique, l'épidémie a aiguë des problèmes qui préexistaient. Des pays producteurs de pétrole comme le Nigeria ou l'Angola étaient déjà en crise budgétaire et le sont encore plus aujourd'hui. L'insécurité alimentaire, aussi, s'est creusée du fait des ruptures d'approvisionnement et de la perturbation de certains mar-



chés. Ce que la crise a changé, c'est l'ordre des priorités à l'échelle internationale. Le surendettement de certains pays comme le Soudan, le Mozambique ou la Zambie, par exemple, n'est plus un problème. Cela reste une réalité bien sûr, mais comme tout le monde emprunte pour relancer la croissance, les Etats du nord sont bien moins enclins qu'il y a un an à dénoncer le surendettement.

Episode 2 « On n'a plus rien à vendre » : au Maroc, la crise sanitaire met un coup d'arrêt à la contrebande

Pas plus qu'ils ne montent au créneau pour défendre la fragile démocratisation du continent. Les troisièmes mandats qui se profilent en Côte d'Ivoire et en Guinée, par exemple, n'ont pas vraiment fait l'objet de débat. Dans une crise sanitaire, la seule chose qui compte, au fond, c'est l'efficacité ; la démocratie de-

vient secondaire. Dans un rapport publié le 22 octobre, le FMI met tout de même en garde contre l'explosion de la dette dans les pays d'Afrique subsaharienne. Faut-il craindre des défauts ou peut-on espérer des allègements massifs ? Oui, on peut s'attendre à de nouveaux défauts : certains Etats étaient déjà en grandes difficultés avant la crise – Congo-Brazzaville, Mozambique – et la Zambie a ouvert le bal en octobre. Depuis le début de la pandémie, les pays africains bénéficient de moratoires et de financements d'urgence. L'initiative de suspension du service de la dette appuyée par le G20 leur offre un répit, mais cela ne sera pas suffisant. Comme on le constate en Zambie, les discussions sur la restructuration de la dette sont compliquées par l'opacité de la dette chinoise et vont dépendre de la politique adoptée par Pékin. Des modèles politiques de gestion de la crise ont-ils émergé sur le continent ? L'épidémie a surtout mis en évidence l'aplatissement des Etats africains. A l'exception de

L'Afrique du Sud, la plupart n'ont pas eu les capacités sanitaires de faire face et le confinement n'était pas une option tenable. Sans possibilité d'action publique et de transferts financiers de l'Etat à la population et aux entreprises, les gouvernements se sont retrouvés réduits à un rôle de gestionnaire de l'aide internationale que les bailleurs ont décaissée en urgence.

Episode 3 « C'est un choc terrible » : en Mauritanie, le secteur de la pêche pris dans les mailles du coronavirus

Rôle d'autant plus mal assumé que la corruption systémique est en train d'engloutir une partie des fonds. Les détournements de fonds publics dédiés à cette crise sont déjà manifestes dans de nombreux pays – Afrique du Sud, Cameroun, etc. – et on parle de plus en plus en Afrique de « coronabusiness ».

La crise a-t-elle renforcé l'influence de la Chine en Afrique ?

L'aide s'inscrit aujourd'hui dans une compétition internationale de plus en plus aiguë. Côté chinois, il y a eu des initiatives comme celle du milliardaire Jack Ma qui a fait parvenir des centaines de milliers de kits de tests à plusieurs pays du continent. Mais l'offensive diplomatique de Pékin a pâti des mauvais traitements infligés aux Africains en Chine. Les images des Nigériens de Canton expulsés de chez eux ont énormément circulé sur les réseaux sociaux. Elles ont suscité une vague de réprobation parmi les Africains que leurs gouvernements n'ont pas pu ignorer cette fois. Cela a en partie saboté la « diplomatie des masques ».

Episode 4 Burkina : à Ouagadougou, la vie « au jour le jour » des petits commerçants du marché Rood Woko

Sur le terrain, néanmoins, la Chine a conforté ses positions. Comme après la crise de 2008, ses entreprises achètent. En RDC, par exemple, le secteur minier est désormais en grande partie sous leur contrôle. On attend de voir quelles contreparties les Chinois vont demander aux pays qui ne pourront rembourser les dettes contractées. Les tensions relatives à cette question sont déjà manifestes.

Dans quels pays le problème est-il le plus aigu ?

Le problème du surendettement et des infrastructures sous contrôle chinois en Afrique se pose très concrètement. A cet égard, le Kenya est à la fois un exemple et un test. Depuis le début de la pandémie, les relations sino-kényanes se sont détériorées : expulsion de Chinois faisant illégalement du commerce, interdiction de l'exportation des peaux d'ânes en Chine, demandes d'explication du gouvernement chinois sur des détournements de son aide...

Episode 5 Evénements annulés, hôtels déserts : au Rwanda, le Covid-19 met à mal le tourisme de conférences

Mais le vrai sujet de discorde est le remboursement du prêt chinois de 3,2 milliards de dollars contracté pour la construction de la principale voie ferrée du pays. En fonction depuis 2017, cette voie ferrée a été bâtie et est gérée par la China Road and Bridge Corporation. Or les autorités kényanes ont cessé de rembourser le prêt et demandent la renégociation du contrat. En réponse, les Chinois évoquent la mise à l'arrêt de la voie ferrée.

Pour contrer l'influence de la Chine sur le continent, les Etats-Unis avaient lancé, bien avant l'épidémie, une initiative censée doper l'aide au développement. Ils ont fait pression sur des gouvernements africains jugés trop proches de Pékin. Mais ce ne sont pas de gros bailleurs et leurs leviers d'action portent davantage sur les questions sécuritaires.

Avant même la pandémie, le thème de la résilience semblait prendre de l'ampleur dans le discours sur l'Afrique. Pourquoi ? La crise a-t-elle encouragé des politiques allant dans ce sens ?

Officiellement, il s'agit d'orienter l'aide vers l'appui aux facteurs de résilience dans les pays africains. Sur le terrain, cela veut dire, dans le meilleur des cas, qu'on s'efforce de lutter contre l'insécurité alimentaire en soutenant agriculteurs et éleveurs. En réalité, ce sont des discours livrés en kit et les gouvernements concernés piochent dans ces formules. Il ne faut pas se méprendre : l'aide au développement pour lutter contre la pauvreté est un récit officiel.

Episode 6 En Centrafrique, le coronavirus fait perdre au diamant de son éclat

Dans les faits, il s'agit surtout d'un outil politique pour aider des régimes amis et construire une clientèle. A ce titre, les critiques occidentales sur l'aide bilatérale chinoise qui est ouvertement un instrument politique sont parfois hypocrites : on a le sentiment qu'on leur reproche de faire ce que nous avons fait, mais avec beaucoup plus d'argent que nous. De toute façon, la dynamique démographique du continent est telle que les milliards débloqués ne peuvent pas suffire.

Les instances panafricaines ont-elles joué un rôle pendant cette crise ?

Sur le plan sanitaire, on a observé une meilleure coordination au sein de l'Union africaine [UA] à travers les Centres africains de contrôle des maladies. Mais c'était une coordination essentiellement entre présidents et pas institutionnellement au sens large. L'UA ne s'est pas distinguée plus que cela.

Faut-il s'attendre, avec la crise économique, à une multiplication des mouvements sociaux comme cela semble s'esquisser au Nigeria ?

Au Soudan, au Liban, en Algérie, en Irak, les mouvements sociaux ont montré que les populations étaient en recherche d'une nouvelle forme de révolution. En Afrique subsaharienne, on ne cherche pas. Pour une raison très simple : l'Afrique est trop pauvre. A quelques exceptions près, on veut changer les têtes, mais il n'y a pas vraiment de demande de changement de gouvernance.

Episode 7 Côte d'Ivoire : à Abidjan, la bulle immobilière éclatée par le coronavirus

L'inefficacité sociale et économique des gouvernements élus nourrit le désenchantement démocratique et conduira probablement à de nouvelles émeutes de la faim dans certains pays, mais pas à la formulation d'une alternative politique. Le Nigeria est l'une des déclinaisons de ce modèle corrompu et clientéliste qui prévaut en Afrique de l'Ouest. C'est l'incapacité de ce modèle à résoudre les problèmes socio-économiques qui alimentent ce désenchantement.

Source : Le monde.fr

Barack O Obama : La discrète part de l'Afrique dans les mémoires d'Obama

Tout un continent avait célébré la victoire de l'un de ses fils, lors de l'élection de Barack Obama à la présidence des États-Unis en 2009. Le premier tome de ses mémoires de chef d'État, « Une terre promise » (Fayard), confirme cependant le caractère anecdotique de l'Afrique, dans son univers comme dans son expérience.



Dès le début de son long récit, plus de 800 pages, Barack Obama mentionne son père pour dire qu'il est « absent », mais fait figurer une photo de lui et de ses demi-sœurs dans l'un des encarts photographiques qu'il a lui-même légendés : « Mon père a grandi au Kenya et fait des études d'économie à l'université de Hawaï, où il a rencontré ma mère, puis à Harvard. Après leur divorce, il est retourné vivre en Afrique. » Rien d'autre ne sera dit sur lui.

Quelques lignes sont consacrées à sa première tournée africaine de 17 jours en août 2006, en tant que sénateur et possible candidat à la Maison Blanche. Après avoir visité la cellule de Mandela au Cap et entrevu Desmond Tutu, qui le chahute en lui demandant

s'il sera le « premier président africain des États-Unis », il s'envole pour Nairobi. Un « accueil délirant » lui est fait au Kenya, mais il se réjouit de sortir de « toute cette agitation » lors d'une pause en famille avec « les gnous et les lions en pleine savane », lors d'un safari. Il passe au pas de course en Somalie, en Éthiopie et au Tchad, taraudé par d'autres questions. « À chacune de mes étapes, je voyais des hommes et des femmes œuvrer avec héroïsme, dans des circonstances effroyables. À chacune de mes étapes, on me répétait que l'Amérique aurait pu faire beaucoup plus pour aider à soulager la souffrance de ces populations. Et, à chacune de mes étapes, je me demandais si j'étais candidat à la présidentielle ».

« Fils d'un Africain noir avec un nom musulman »

Aucune mention n'est faite des enjeux africains, malgré l'essor de la menace terroriste sur le continent, lorsqu'il revient sur sa décision de confier les Affaires étrangères à Hillary Clinton. C'est surtout la présence de 180 000 soldats américains en Irak et en Afghanistan qui le préoccupe alors, et l'annonce de leur retrait. Par ailleurs, « en février 2009, c'est l'économie qui m'obsédait, pas la politique », écrit-il, pour cause de crise financière internationale.

Dans les passages sur sa politique étrangère, il cite encore le Kenya, mais pour parler des États-Unis. « Quand j'ai visité le Kenya pour la

première fois, les membres de ma famille, dont je faisais la connaissance, m'ont expliqué combien ils admiraient la démocratie américaine et l'État de droit – qui contrastaient, m'ont-ils dit, avec le tribalisme et la corruption qui minaient leur pays ».

Il rappelle aussi, entre les lignes, à quel point la diplomatie américaine reste liée aux enjeux de politique intérieure, en revenant sur les critiques dont il est la cible chez lui. Il se sait perçu par ses détracteurs comme le « fils d'un Africain noir avec un nom musulman et des idées socialistes installé à la Maison Blanche, ce contre quoi ils voulaient être défendus ».

Jacob Zuma « assez avenant »

Dans un chapitre intitulé « Le noble combat », il brosse le tableau de ses relations avec les dirigeants du monde en 2010. Il égratigne Nicolas Sarkozy, mais aussi le président du Brésil Lula, qui lui paraît « peu convaincant ». « Il était, disait-on, aussi scrupuleux qu'un boss new-yorkais de la grande époque des manguilles de Tammany Hall, et des rumeurs circulaient à propos du gouvernement, faisant état de copinage, d'accords de complaisance et de pots-de-vin s'élevant à plusieurs milliards. »

Barack Obama aurait pu en dire autant de Jacob Zuma, qui venait de prendre, en mai 2009, les commandes en Afrique du Sud. Il le trouve alors « assez avenant » et même éloquent, même si « de l'avis général, une large partie de la bonne volonté acquise grâce à la lutte héroïque de Mandela était dilapidée pour cause de corruption et d'incompétence des di-



rigeants de l'ANC, laissant une proportion significative de la population noire encore emboîchée dans la pauvreté et le désespoir ».

Printemps arabe et intervention en Libye

Une tournée au Moyen-Orient le fait passer par l'Égypte, lui inspirant des réflexions sur la gloire de Nasser, et un portrait en contrepoint de Moubarak : « Je suis resté sur l'impression que j'aurais souvent en rencontrant des autocrates d'un certain âge : enfermés dans leur palais, avec pour seul contact avec le monde extérieur les fonctionnaires obséquieux aux visages sévères qui les entouraient, ils étaient incapables de faire la distinction entre leurs intérêts personnels et ceux de leur nation, leurs actes étant motivés par la seule ambition d'entretenir le réseau enchevêtré de copinage et d'intérêts commerciaux qui les

maintenait au pouvoir. »

Il raconte le succès de son fameux discours à l'université du Caire, le 4 juin 2009, sur les droits de l'homme et la démocratie, et son sentiment que « ça va forcément péter quelque part » dans le monde arabe. L'ex-président revient à la fin de son livre sur les Printemps arabe de 2011, retraçant sur treize pages les événements en Tunisie et en Égypte, où il conseille à Moubarak de partir.

Lorsque la contestation populaire déclenche une répression massive en Libye, il s'interroge sur une intervention militaire dans un pays qui « ne représentait pas une menace pour nous », mais où il décrit Mouammar Kadhafi comme un « forcené prêt à massacrer sa population ». « Pourquoi en Libye et pas au Congo, par exemple, où un enchaînement de conflits avait coûté la vie à des millions de civils ? »

Barack Obama pèse le pour et le contre, « agacé » de s'être « fait coincer par Sarkozy et Cameron », qui proposent une zone d'exclusion aérienne sur la Libye – un plan « foireux » selon lui. Sa feuille de route, en tant que président de la première puissance mondiale, ne peut que prévaloir : les États-Unis, en partie parce que Susan Rice reste marquée par l'inaction internationale dans le Rwanda de 1994, interviennent pour empêcher un massacre à Benghazi. Puis l'Otan prend le relai avec les alliés européens et arabes. La suite, la mort de Kadhafi et ses effets sur le Mali, n'apparaît pas dans ce livre – qui n'en est pas moins passionnant. Elle est éclipsée par Ben Laden, tué le 2 mai 2011 par les forces spéciales américaines.



Source : RFI

Déboires judiciaires pour le pyromane du Sahel : Nicolas Sarkozy, "un délinquant chevronné" ?



Sur cette question, le Parquet National Financier (PNF) n'a aucun doute, les méthodes de l'ancien président français, Nicolas Sarkozy, sont comparables à celles d'"un délinquant chevronné". Et nous pouvons ajouter que c'est un homme cynique chez qui l'orgueil le dispute à l'arrogance qui comparaît ce lundi 23 novembre 2020, à Paris, aux côtés de son avocat Thierry Herzog et de l'ex-haut magistrat Gilbert Azibert. Dans cette affaire dite "des écoutes", l'ancien chef d'État est accusé d'avoir tenté d'obtenir auprès d'un magistrat des informations secrètes sur une autre affaire le concernant.

C'est un procès sans précédent dans l'histoire de la Ve République française : un ancien chef d'État qui comparaît pour corruption ! Le procès de Nicolas Sarkozy, de son avocat Thierry Herzog et de l'ex-haut magistrat Gilbert Azibert s'est ouvert hier, lundi 23 novembre, au tribunal correctionnel de Paris et devrait durer jusqu'au 10 décembre. Avant Nicolas Sarkozy, un seul ancien président, Jacques Chirac, avait été jugé et condamné en 2011 pour les emplois fictifs de la Ville de Paris, mais il n'a jamais comparu devant ses juges en raison de son état de santé.

Dénonçant un "scandale qui restera dans les annales", Nicolas Sarkozy, 65 ans, promet d'être "combatif" et clame ne pas être "un pourri". Le procès, qui devrait s'ouvrir hier reste toutefois soumis aux aléas de l'épidémie de Covid-19 et pourrait être renvoyé à la demande de Gilbert Azibert, 73 ans, pour raisons médicales. L'affaire des "écoutes", également appelée affaire "Paul Bismuth", trouve son origine dans un autre dossier judiciaire qui menace Nicolas Sarkozy: les soupçons de financement libyen de sa campagne présidentielle de 2007, qui lui valent une quadruple mise en examen.

Dans ce dossier, les juges avaient décidé, en septembre 2013, de placer l'ancien président sur écoute et découvert, début 2014, qu'il utilisait une ligne secrète, sous l'alias "Paul Bismuth", pour communiquer avec Thierry Herzog. Selon l'accusation, certaines de leurs conversations ont révélé l'existence d'un pacte de corruption : Nicolas Sarkozy a, par l'intermédiaire de son avocat, envisagé d'apporter un "coup de pouce" à Gilbert Azibert pour un poste à Monaco qu'il convoitait et qu'il n'a jamais obtenu.

En contrepartie, ce haut magistrat a fourni des

informations couvertes par le secret sur une procédure engagée par l'ex-chef d'État devant la Cour de cassation, en marge de l'affaire Bettencourt. Nicolas Sarkozy, qui avait bénéficié d'un non-lieu dans ce dossier fin 2013, avait ainsi saisi la haute juridiction pour faire annuler la saisie de ses agendas présidentiels, susceptibles d'intéresser la justice dans d'autres procédures.

Sarko, un " délinquant chevronné" ?

Dans les conversations fleuries avec son avocat, socle de l'accusation, l'ex-président s'engageait à intervenir en faveur de Gilbert Azibert. "Moi, je le fais monter", "je l'aiderai", dit-il ainsi à maître Herzog. Quelques jours plus tard, il déclare qu'il a renoncé à toute "démarche" auprès des autorités monégasques. Pour les enquêteurs, il n'y a aucun doute, ce revirement soudain pourrait venir de la découverte par les deux hommes que leurs téléphones officiels étaient sur écoute. Ainsi, dans un réquisitoire sévère en octobre 2017, le Parquet National Financier (PNF) avait comparé les méthodes de Nicolas Sarkozy à celles d'"un délinquant chevronné".



Retiré de la politique depuis sa défaite à la primaire de la droite fin 2016, même s'il reste encore très influent parti Les Républicains (LR), il encourt dix ans de prison et un million d'euros d'amende pour corruption et trafic d'influence, comme ses co-prévenus, jugés en sus pour violation du secret professionnel. Les trois prévenus, dont les avocats n'ont pas souhaité s'exprimer avant le procès, contestent tout "pacte de corruption". "M. Azibert n'a rien

obtenu, je n'ai pas fait de démarche et j'ai été débouté par la Cour de cassation" concernant les agendas, appuyait l'ancien président dès 2014.

Nicolas Sarkozy n'a eu cesse de dénoncer une instrumentalisation politique de la justice et a, sans succès, multiplié les recours au motif que la retranscription d'échanges entre un avocat et son client serait illégale. La Cour de cassation lui a donné tort en mars 2016, mais

cette question sera à nouveau âprement discutée au cours de ce procès. Une enquête contestée du Parquet National Financier français (PNF) risque aussi d'enflammer les débats : classée sans suite en 2019 près de six ans après son ouverture, elle visait à identifier une éventuelle "taupe" qui aurait informé Sarkozy et Herzog que leur ligne "Bismuth" était "branchée".

Dans ce cadre, les magistrats ont fait éprouver les relevés téléphoniques de ténors du barreau, dont plusieurs assureront la défense des prévenus au procès. Un autre procès attend en outre Nicolas Sarkozy au printemps : celui de l'affaire Bygmalion sur ses frais de campagne pour l'élection présidentielle de 2012.

Ce monstre qui est à la base du chaos créé en Libye, d'où est partie la hydre djihadiste qui frappe le Mali de plein fouet depuis 2012 et qui menace aujourd'hui tous les pays du Sahel, est sans doute en butte avec le diable qui l'habite et qui va certainement lui faire payer les frais de l'incendie qu'il a allumé au Sahel juste pour se venger de Mouammar Kadhafi.

■ Yama DIALLO





CAF : Le président Ahmad Ahmad suspendu cinq ans par la FIFA

La chambre de jugement de la Commission d'éthique indépendante a jugé Ahmad Ahmad, président de la Confédération africaine de football (CAF) et vice-président de la FIFA, coupable d'avoir enfreint les art. 15 (Devoir de loyauté), 20 (Acceptation et distribution de cadeaux ou autres avantages) et 25 (Abus de pouvoir) de l'édition 2020 du Code d'éthique de la FIFA, ainsi que l'art. 28 (Détournement de fonds) de son édition 2018. L'enquête sur le comportement de M. Ahmad au poste de président de la CAF entre 2017 et 2019 a porté sur diverses questions liées à la gouvernance de la CAF, dont l'organisation et le financement d'un pèlerinage à La Mecque

(Oumra), ses accointances avec l'entreprise d'équipement sportif Tactical Steel et d'autres activités.

Dans sa décision, qui a fait suite à une longue audition, la chambre de jugement de la Commission d'Éthique a établi, sur la base des informations recueillies par la chambre d'instruction, qu'Ahmad avait manqué à son devoir de loyauté, accordé des cadeaux et d'autres avantages, géré des fonds de manière inappropriée et abusé de sa fonction de président de la CAF.

La chambre de jugement a par conséquent conclu qu'Ahmad avait enfreint les art. 15, 20 et 25 du Code d'éthique en vigueur ainsi que

l'art. 28 de l'édition 2018 et a prononcé à son encontre une interdiction de toute activité relative au football (administrative, sportive et autre) aux niveaux national et international pour une durée de cinq ans. Il devra en outre s'acquitter d'une amende s'élevant à 200 000 francs suisses (environ 120 millions Fcfa).

La décision a été notifiée à M. Ahmad aujourd'hui, date à laquelle l'interdiction est entrée en vigueur. Conformément à l'art. 78, al. 2 du Code d'éthique de la FIFA, la décision motivée sera notifiée dans son intégralité à M. Ahmad sous 60 jours.

Élu président de la CAF en 2017, Ahmad Ahmad est candidat à un second mandat à la tête du football africain. Face à lui, quatre candidats s'étaient jusqu'à présent déclarés : l'Ivoirien Jacques Anouma, le Sud-Africain Patrice Motsepe, le Mauritanien Ahmed Yahya et le Sénégalais Augustin Senghor. Les candidatures doivent être validées le 12 janvier prochain.

Source : Essor



Bélier (21 mars - 19 avril)

Il se pourrait bien que votre promotion tant attendue se matérialise ces jours-ci. Vos efforts portent leurs fruits. Vous avez bien mérité votre récompense, car vous avez travaillé dur pour arriver à vos fins.

Votre portefeuille se porte à merveille. Il est alimenté régulièrement par la providence et vous vous demandez peut-être à qui vous devez cette chance ! C'est Jupiter, le dieu du ciel dans la mythologie grecque qui vous apporte ses bienfaits.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Dans le travail la bonne ambiance gagne du terrain, vous êtes confiant. Aujourd'hui, aucune perturbation ne vient interférer dans vos plans ou dans votre planning. Il se peut que de nouvelles perspectives d'avenir vous soient proposées.

De belles récompenses vous tombent dessus, si vous êtes surpris et dubitatif au départ, très rapidement vous commencez à entrevoir une issue de secours favorable à vos difficultés d'argent. Cependant, agissez avec prudence en sécurisant votre futur.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous pourriez commencer un nouveau travail, ou changer de poste au sein de la société pour laquelle vous travaillez, ou même avoir des nouveaux projets... Le trigone Mercure/Neptune vous apporte une vivacité d'esprit indispensable à votre réussite professionnelle.

Le trigone Jupiter/Uranus aidé par la conjonction à Vénus favorise grandement le domaine de vos finances. Associé à Mars dans le domaine du travail, il y a de grandes chances pour que celles-ci se trouvent augmentées, sans doute grâce à votre travail !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

La chance peut se faire avec un collègue. Il peut vous donner un coup de pouce totalement inattendu. Ce nouveau poste pourrait être très différent du poste actuel. Osez faire ce changement. Vous ne le regretterez pas. Il peut vous ouvrir un autre horizon.

Le budget est à étudier avec parcimonie. Vous devez faire attention à vos excès. Des coups de coeur sur des articles ou des produits peuvent vous revenir assez cher. Des produits haut de gamme pour la nourriture ou un restaurant peut entraîner des frais.



Lion (22 juillet - 23 août)

Avec cette opposition Uranus/Mars, il se peut que vous ayez envie de vous révolter contre des agissements qui ne vous conviennent pas. Il faudra essayer de trouver une manière très diplomate de le dire afin de ne pas froisser vos collaborateurs.

Les choses sont en gestation en ce qui concerne vos rentrées d'argent. C'est comme une soupe qui mijote. Il lui faut un certain temps de cuisson. En attendant, vous vous inquiétez un peu et vous vous demandez ce qui se passe.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Des attentes différentes et des envies de nouveauté, vous êtes porté par une énergie dynamisante. Vos choix se dirigent vers de nouvelles activités lucratives, aujourd'hui vous testez des jobs et des pistes différentes. Vous tentez et vous osez !

Dépenser votre argent sans compter, vous en connaissez les risques, de ce fait, vous préférez vous montrer prévoyant en choisissant de ne pas jeter l'argent par les fenêtres. Vos proches saluent vos initiatives courageuses. Vous pensez au futur.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Au travail, vos idées font l'admiration de vos collègues. Vous pourriez recevoir une nouvelle, qui changerait votre routine quotidienne. Peut-être une promotion ? Quoi qu'il en soit, de nouveaux horizons pourraient voir le jour, et avec eux, de bonnes surprises.

De très bonnes perspectives pourraient se produire dans le domaine de vos finances. Le trigone Uranus/Vénus en est la cause. La vente tant attendue d'un bien immobilier pourrait se produire, et avec elle une belle rentrée d'argent que vous n'attendiez plus !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

L'activité en cours demande de collaborer avec des personnes peu scrupuleuses. Du laisser-aller ou des erreurs professionnelles peuvent ralentir vos tâches. Une légère contrariété se fait sentir. De la mauvaise foi pourrait provenir d'un collaborateur.

Les questions du budget sont au coeur de vos préoccupations. Elles le sont pour la bonne cause, face à des projets. Vous désirez investir dans de la décoration ou changer la disposition de votre mobilier. Cette démarche encourage votre envie d'économiser.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Les astres vous sont extrêmement favorables en ce qui concerne votre activité professionnelle. De bonnes nouvelles peuvent arriver et des libérations de situations difficiles peuvent avoir lieu. La journée sera sûrement riche à tous points de vue et changera votre quotidien à l'avenir.

Avec Vénus qui représente aussi les valeurs, l'argent va arriver à point nommé pour vous permettre de mener à bien vos désirs d'expansion. Saturne en Capricorne pourrait bien vous donner des envies d'achat immobilier.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous prenez une belle revanche professionnelle, vous n'êtes pas prêt de vous arrêter en si bon chemin. Vos projets tiennent la route, vous mettez toutes vos chances de votre côté pour pouvoir les réaliser au plus vite. Les astres vous protègent.

C'est une journée constructive qui vous attend, les finances sont à la hausse. Vous attendiez un retour à l'équilibre, le voici. Le secteur de l'argent est favorisé, si récemment vous avez fait des placements, vous recevez des gains inattendus.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Des transformations pourraient se produire dans votre travail, apportant avec elles des changements positifs et un total épanouissement. Ne laissez pas passer cette opportunité ! Cela vous apporterait ce sentiment de liberté auquel vous aspirez tant !

Vous êtes capable d'une grande lucidité concernant votre budget. De plus, l'aspect Neptune/Mercure vous apporte une grande intuition en ce moment. Vos choix sont judicieux concernant vos finances, vous gérez tout cela de manière intelligente.



Poisson (19 février - 21 mars)

Une démarche est amorcée pour changer d'activité. Ce cap pourrait entraîner une mutation. Une nouvelle carrière est en marche. Elle réclame un bilan de compétence. Prenez la peine d'étudier votre projet professionnel. Votre avenir en dépend entièrement.

Gardez le maximum de budget. Le conseil est la sagesse, car les frais sont importants. Ils peuvent vous amputer l'argent réservé aux loisirs. Vous savez qu'il est préférable de rogner sur les économies. Privilégiez la récupération ou les bonnes affaires.

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous